

Grandes lignes de la politique énergétique européenne

Intérêt d'une politique énergétique commune

La part de l'énergie importée au sein de l'Union Européenne, qui s'élève déjà à plus de 80 % pour le pétrole et plus de 60 % pour le gaz naturel, devrait continuer d'augmenter dans les prochaines décennies.

Une politique énergétique commune est apparue nécessaire compte tenu d'une part de cette dépendance extérieure vis-à-vis des énergies fossiles, et d'autre part de son souci de préservation de l'environnement.

Euratom

Cette préoccupation n'est pas nouvelle, car l'énergie a été à l'origine de la construction de l'Europe.

Dès 1957 en effet, le traité Euratom de la Communauté européenne de l'énergie atomique a posé les bases de la coopération communautaire dans le domaine du nucléaire civil.

Si Euratom n'a pas conduit à l'émergence d'une filière nucléaire européenne, il a néanmoins débouché sur des coopérations dans le domaine de la recherche qui ont notamment permis le financement du projet ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor), et sur l'élaboration de normes de sécurité.

Trois options incontournables

Trois options qui apparaissent incontournables sous-tendent aujourd'hui la politique européenne :

- l'efficacité énergétique,
- le développement des infrastructures énergétiques,
- et les énergies renouvelables.

a) l'efficacité énergétique

Un des principaux objectifs de la politique européenne de l'énergie est d'accélérer la transition énergétique de l'Union, en favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie, notamment en éliminant les gaspillages, et en développant de nouvelles technologies industrielles, plus faiblement consommatrices d'énergie.

C'est parce que d'importants potentiels de réduction existent que, fin 2006, l'Union Européenne s'est engagée à économiser 20 % de sa consommation annuelle d'énergie primaire d'ici à 2020, grâce notamment à la fixation de normes minimales d'efficacité énergétique.

b) développement des infrastructures énergétiques

Le développement des infrastructures énergétiques est un second axe stratégique de la politique énergétique européenne, ceci avec le double objectif :

- d'une part d'ouvrir à la concurrence les marchés du gaz et de l'électricité pour que le consommateur dispose de l'offre la plus large possible,
- et d'autre part de renforcer la sécurité d'approvisionnement en cas d'aléas sur l'une des voies d'approvisionnement, qu'ils soient de nature accidentelle, économique ou politique.

c) énergies renouvelables

Enfin, les énergies renouvelables sont une alternative essentielle aux combustibles fossiles, qui permettent de surcroît de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production et de la consommation d'énergie.

L'Union Européenne s'est par conséquent assigné l'objectif ambitieux de porter à 20 % la part des sources renouvelables dans son bilan énergétique de 2020.

Dans le domaine des transports, qui dépend aujourd'hui presque exclusivement du pétrole, les biocarburants devraient représenter 10% de la consommation totale de carburants d'ici à 2020.